|  |  |
| --- | --- |
| **COMMUNE**  ***De DANESTAL***  ***Le Bourg***  ***14430 DANESTAL*** | **PROCES VERBAL**  **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  **SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020** |

**L’an deux mil vingt, le 22 octobre à 18 heures 30 les membres du Conseil**

**Nombres de membres Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes de la**

**Mairie de Danestal sous la Présidence de Mme Sophie MATHIEU, Maire.**

En exercice**: 11**

Présents**: 10 Etaient présents :** MME POINTEL Monique, MATHIEU Sophie,

Votants **: 10** SANNA Maria

**Date de la convocation :** MM CARPENTIER Wilfried, MAUGARD Thomas, FAUVEL Christophe

14 octobre 2020 BIREMBAUT Fabrice, CAUCHE Julien, ELISABETH Jean-Baptiste,

**Affichée le :** MAC GRATH John

14 octobre 2020  **Etait absent :** Mme POUCHIN Marie-Estelle

**Date de publication**

26/10/2020  **A été élu secrétaire de séance** : Mr MAUGARD Thomas

**Ordre du jour :**

**1°** Approbation du compte rendu de la réunion précédente

**2-** Délibération pour la transmission des Actes par voie dématérialisée

**3-** Délibération sur l’adhésion au syndicat mixte du plateau d’ Heuland

**4**- Choix pour le repas des ainés et le noël des enfants

**5**- Discussion sur le nettoyage des réseaux

**6-** Questions diverses

**Désignation du secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément à l’article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d’un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr MAUGARD Thomas ayant obtenu l’unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu’il a accepté.

**Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

Le compte rendu de la réunion précédente a été approuvé à l’unanimité des présents.

**2020/19Délibération pour la transmission des Actes par voie dématérialisée**

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

* décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
* décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet du Calvados, représentant l'Etat à cet effet.

**2020/20 Délibération sur l’adhésion au syndicat mixte du plateau d’ Heuland**

Suite aux explications de Mme Le Maire concernant l’adhésion au syndicat et son organisation et après en avoir délibéré le conseil municipal à l’unanimité

* décide d’adhérer au syndicat mixte du plateau d’Heuland,
* décide d’approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement du Syndicat,
* autorise le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

**Choix pour le repas des ainés et le noël des enfants**

Le Maire explique aux conseillers que vu la conjoncture actuelle avec les restrictions de l’Etat concernant le Covid19, il n’est pas possible de réunir les ainés de Danestal pour le repas annuel ainsi que de réunir les enfants pour le traditionnel gouter de noël.

Il est proposé de commander des paniers gourmands.

Il est décidé de faire des paniers pour 1 personne d’un montant de 30 euros et pour 2 personnes d’un montant de 50 euros.

La date de la distribution sera déterminée par rapport à la date de réception des colis

La distribution des jouets de noël se fera à la salle communale.

**Discussion sur le nettoyage des réseaux**

Il est proposé aux conseillers de faire une demande de financement partiel auprès de l’autoroute pour les travaux d’hydrocurage sur la commune et de faire d’autre devis pour les mêmes prestations aux sociétés « Assainissement Services » et Veolia.

**Questions diverses**

La société CEVEP a proposé à la mairie de Danestal d’installer un panneau publicitaire avec une vitre sur la commune. Les conseillers après réflexion n’ont pas retenu la proposition.

Suite aux discussions sur la division des bâtiments de la salle des fêtes, de l’ancienne école et de la maison appartenant à la commune de Danestal et de Cresseveuille, le conseil de Danestal a décidé d’attendre l’avis des Domaines pour prendre une décision.

Sur proposition de M BIREMBAUR Fabrice, le conseil de Danestal a approuvé le dépôt d’une gerbe au monument aux morts le 11 Novembre, jour de l’armistice de la première guerre mondiale

Fin de la réunion : 20 h

Le Maire

Mme Sophie MATHIEU